

Le syndicat de la clarté et de la transparence

Paris, le 23 mai 2019

Déclaration UNSA ITRF-BI-O CAPN des Techniciens de recherche et de formation du jeudi 23 mai 2019

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPN,

Aujourd'hui va se tenir la 1^{ère} CAPN du corps des Techniciens de recherche et de formation suite aux élections professionnelles 2018.

Au sein de la Fonction Publique d'Etat, l'**UNSA** est la seule organisation syndicale à avoir progressé en 2014 (+ **0,8%**) et en 2018 (+**0,8%**) et **la seule à progresser sur les 3 versants de la Fonction Publique.**

En effet, l'**UNSA** a franchi la barre des 11% de représentativité et fait partie des 4 seules organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique de l'État, Territoriale et Hospitalière comme la CFDT, la CGT et FO.

L'**UNSA Education** confirme sa 2^{ème} place au Comité Technique Ministériel de l'Education Nationale avec une progression de plus de 4000 voix par rapport à 2014. Même si les personnels ITRF de ce secteur ne votent pas pour cette instance, c'est pourtant elle qui décide notamment des créations/suppressions des emplois de ces personnels.

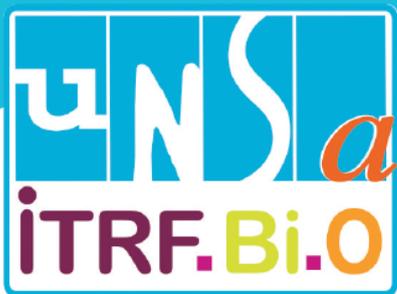
C'est dans cette instance que se discute et se négocie tous les dossiers, réformes concernant l'ensemble des personnels dont les personnels ITRF exerçant en EPLE et services académiques.

L'**UNSA Education** confirme également sa présence au Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et y sera présente pendant la mandature 2018-2022.

En CAPN, l'**UNSA ITRF-BI-O** confirme sa 2^{ème} place dans les corps des ATEE et ATRF, avec une progression très importante dans les corps des :

- Techniciens (+**16%**)
- Assistants Ingénieurs (+**39%**)
- Ingénieurs d'Etudes (+**20%**)
- Ingénieurs de Recherche (+**21%**).

L'an dernier, lors de la session de printemps des CAPN, l'**UNSA ITRF-Bi-O** indiquait ses inquiétudes sur les différents chantiers Fonction Publique dont le Chantier n°1 : "Comment définir un nouveau modèle de dialogue social". Cette année on peut clairement ré-intituler le Chantier n°1 en : « Comment supprimer notre modèle de dialogue social ».



Le syndicat de la clarté et de la transparence

Ce gouvernement continue inexorablement la casse du service public en méprisant les agents de la Fonction Publique, en restant sourd aux demandes portées unanimement par l'ensemble des syndicats.

Cette réforme va profondément bouleverser les attributions et le fonctionnement des CAP en instaurant un mode de fonctionnement aux antipodes de tout ce qui caractérise une société où le dialogue social prime.

Le jeudi 9 mai 2019, des dizaines de milliers d'agents publics ont répondu à l'appel à la grève et ont défilé dans toute la France, dans l'unité. Les cortèges ont été pacifiques et organisés.

L'UNSA note plus de 20 000 manifestants à Paris. Tous ont pu marcher sans violence contre le projet que porte le gouvernement.

C'est maintenant à ce dernier de saisir la perche du dialogue social, avant le vote de la loi Fonction Publique. Il se doit d'entendre les organisations syndicales qui représentent les agents publics. L'UNSA demande l'ouverture de négociations.

Dans l'hypothèse où ce gouvernement passerait une fois de plus en force, que vont devenir les CAP, instances qui permettent un regard direct sur la gestion des carrières des personnels et la défense de leurs intérêts en toute transparence ?

Ce projet amoindrit gravement les compétences des commissions administratives paritaires académiques et nationales.

Plus globalement, il aura des répercussions graves sur la qualité du service public, sur l'exercice des missions publiques et sur les conditions de travail des agents.

Nous sommes rassemblés entre autre aujourd'hui pour émettre un avis sur les nombreux dossiers déposés concernant l'accès au corps supérieur des Techniciens de recherche et de formation pour la session 2019.

Communiqué la semaine dernière, nous constatons une baisse de 6 % des possibilités par liste d'aptitude session 2019, soit 18 possibilités en moins et cela malgré un nombre supérieur de postes offerts aux concours externes et internes pour de la session 2019.

L'UNSA ITRF-BI-O a consulté en mars les dossiers de promotions par liste d'aptitude.

Nous avons constaté l'excellente qualité de nombreux dossiers remontés au ministère.

Les représentants de **L'UNSA ITRF-BI-O** ont donc consulté ces dossiers en tenant compte des deux critères réglementaires à savoir, la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Ce sont donc sur des critères objectifs que **L'UNSA ITRF-BI-O** s'appuiera pour défendre les dossiers proposés à cette CAPN.

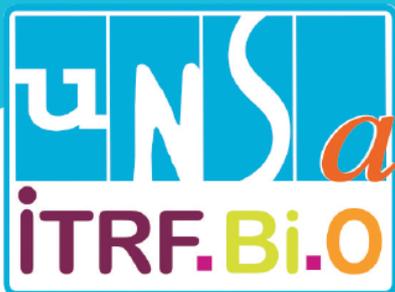
277 adjoints techniques de recherche et de formation vont bénéficier d'une promotion au corps des techniciens au 1^{er} septembre 2019.

UNSA ITRF-BI-O 87 bis Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE Cedex 01 56 20 29 50

Site : www.unsa-itrf-bio.com

Facebook : <https://www.facebook.com/ITRFUNSA>

email : contact@unsa-itrfbio.org



Le syndicat de la clarté et de la transparence

Les représentants de l'UNSA ITRF-Bi-O ont, comme chaque année depuis 4 ans, consulté pendant une semaine les dossiers remontés au ministère par les CPE ou les groupes de travail académiques.

Nous avons pu noter une évolution positive sur le nombre de procès verbaux remontés au ministère ainsi que sur la rédaction de ces PV qui ne se cantonnent pas à la liste des candidats choisis.

L'UNSA ITRF-Bi-O s'est exprimé lors de la réunion ministérielle sur la note de gestion.

Nous avons demandé de préciser davantage certains points. Mais nos propositions n'ont pas été retenues.

Nous faisons le constat que la lecture de cette note n'est pas la même d'un établissement à l'autre ou d'un rectorat à l'autre. Les dossiers arrivent avec ou sans CV avec ou sans tableau d'entrée.

L'uniformisation des dossiers ne pourra se faire qu'en précisant certains points dans la note de gestion comme l'a réaffirmé l'UNSA ITRF-Bi-O.

Par ailleurs, nous notons encore et toujours le choix de certains établissements ou rectorats de limiter, voire interdire sous prétexte de contexte budgétaire le droit à la promotion par liste d'aptitude de leurs agents bien que la circulaire de gestion 2019 soit claire à ce sujet.

Nous allons donc procéder à l'étude des dossiers des futurs lauréats puis des autres points à l'ordre du jour pour cette première session de Liste d'aptitude de cette mandature.

Pour l'UNSA ITRF-Bi-O,

Valérie CABANEL, Jean Luc DUFAU

